

# Annexe

## Le dispositif de prêt de matériel Premat



Noémie BERNARD  
Professeure au collège Clos-Saint-Vincent  
NOISY-LE-GRAND

La DANE de Créteil met un place un dispositif de prêt de matériels à destination des enseignants de l'académie de Créteil, ces prêts s'adressent aux professeurs des écoles, collèges et lycées.

- **Comment procéder ?**

Se rendre sur le site de la DANE afin de prendre connaissance des matériels proposés

<https://dane.ac-creteil.fr/pre/#/app/accueil>

NB: Les prêts se font sous la responsabilité du chef d'établissement (2nd degré) ou de l'IEN de circonscription (1er degré). Son accord est indispensable.

- **Décrire son projet pédagogique**

Dans la demande de prêt figure une description des activités que l'on souhaite mettre en place avec les élèves, la sélection du type de matériel demandé, ainsi que toute information utile pour la description du projet. Il peut être intéressant de préciser le nombre de classes et d'enseignants concernés par le projet.

- **La demande de réservation précisera les dates souhaitées du prêt (6 semaines maximum)**

Merci de prévoir un délai d'une à deux semaines avant le début effectif du prêt, afin de vérifier la disponibilité des matériels, la pertinence du projet pédagogique et d'établir une convention avec l'établissement demandeur.

Un courriel contenant cette convention sera envoyé au chef d'établissement (2nd degré) ou à l'IEN de circonscription (1er degré). Si des précisions (dates, typologie de matériels, indisponibilité) sont nécessaires le demandeur sera contacté par téléphone.

- **Enlèvement du matériel**

L'enseignant demandeur prendra rendez-vous afin d'enlever le matériel. Une fiche de prêt indiquant le détail du matériel sera signée par ce dernier. Comme précisé dans la convention, le matériel sera sous la responsabilité de l'établissement qui s'engage à l'assurer à hauteur de la valeur indiquée dans la convention.

- **Période du prêt**

Dans la plupart des cas, le matériel est prêté pour une période de 6 semaines, entre deux périodes de vacances : enlèvement du matériel à la rentrée des vacances et retour avant les vacances suivantes. Dans certains cas, en fonction du projet pédagogique, la période de prêt pourra être prolongée.

- **Avant la restitution du matériel, le retour d'usage**

L'enseignant emprunteur s'engage à témoigner de son usage du matériel (textes, images, photos, travaux d'élèves, vidéo, ...) sur les thèmes suivants :

- aspects techniques : facilité/difficulté, obstacles rencontrés lors de la prise en main du matériel par l'enseignant et/ou les élèves
- aspect humain devant l'expérience innovante : ressenti des élèves, des parents, des collègues
- aspect pédagogique : apport du matériel dans la pratique du cours

Les retours d'usages pourront être utilisés pour la communication de PREMAT, de la DANE en général ou du rectorat en mentionnant les auteurs.

**Les objets empruntables sont classés :**

- par catégorie : Robot, EXAO, Drone, Vidéoprojecteur, Imprimante 3d, Audiovisuel, Codage
- par cycle : cycle 1, cycle 2, cycle 3, cycle 4 et lycée

